



AIDE-MÉMOIRE POUR LA FACTURATION 2026–2027
Au service de garde du Phare et Saint-Charles-de-Grondines :



<u>Envoyé le :</u>	<u>Pour les semaines du :</u>	<u>Payable le :</u>
8 septembre	du 26 août au 4 sept.	18 septembre
21 septembre	du 8 sept. au 18 sept.	1er octobre
6 octobre	du 21 sept. au 2 oct.	16 octobre
19 octobre	du 6 oct. au 16 oct.	30 octobre
2 novembre	du 19 oct. au 30 oct.	12 novembre
16 novembre	du 2 nov. au 13 nov.	26 novembre
30 novembre	du 16 nov. au 27 nov.	10 décembre
14 décembre	du 30 nov. au 11 déc.	24 décembre
11 janvier	du 14 déc. au 8 janv.	21 janvier
25 janvier	du 11 janv. au 22 janv.	4 février
8 février	du 25 janv. au 5 fév.	18 février
22 février	du 8 fév. au 19 fév.	4 mars
15 mars	du 22 fév. au 12 mars	25 mars
30 mars	du 15 mars au 26 mars	9 avril
12 avril	du 30 mars au 9 avril	22 avril
26 avril	du 12 avril au 23 avril	6 mai
10 mai	du 26 avril au 7 mai	20 mai
25 mai	du 10 mai au 21 mai	4 juin
7 juin	du 25 mai au 11 juin	17 juin
14 juin	du 14 juin au 21 juin	24 juin

Le paiement des coûts du service doit se faire : par internet avec le numéro de référence du parent payeur, par argent ou par chèque: au nom du Centre de Services Scolaire de Portneuf et ce, 7 JOURS APRÈS LA FACTURATION.

Pour tout questionnement, informez-vous auprès de Karine Tessier, responsable du service de garde : 418-268-8359 poste 1 pour Grondines, 418-286-6283 poste 1 pour Deschambault ou par courriel sdgeschambault-Grondines@csportneuf.qc.ca.